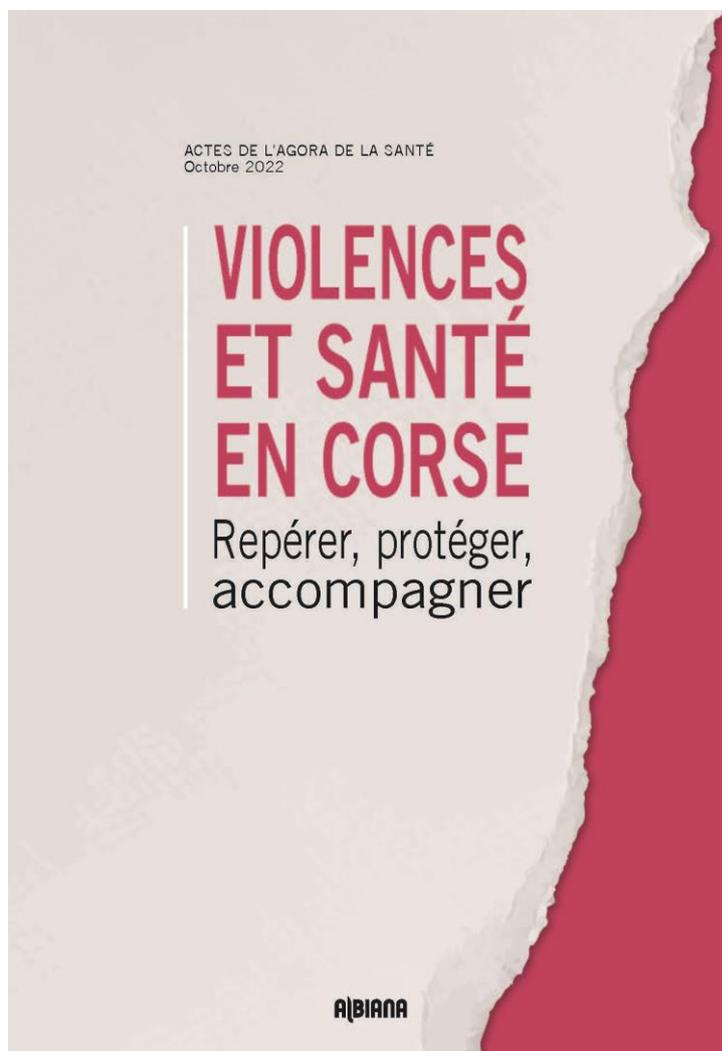


## DOSSIER DE PRESSE

# L'AGORA EN ACTES

## VIOLENCES ET SANTÉ EN CORSE *Repérer, protéger, accompagner*



## Acte 1

### 9h30 -12h30 - Séance plénière

Jean-Louis WYART, directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé Corse

#### **Présentation des Actes de l'Agora, octobre 2022 : " Violences et santé en Corse "**

Michèle CRÉOFF, inspectrice des affaires sanitaires et sociales, experte en protection de l'enfance

#### **Où en sommes-nous de la protection de l'enfance depuis l'Agora, octobre 2022 ?**

Marie PERETTI-NDIAYE, docteure en sociologie, COPAS.

#### **Synthèse de l'étude sur " La prostitution des mineurs et des jeunes majeurs en Corse "**

### 12h30 - 14h – Déjeuner- Buffet

### 12h30 - 13h15 – Conférence de presse : "Actions et mesures prioritaires depuis l'Agora "

- Jean-Louis WYART, directeur de la santé publique – ARS Corse
- Vannina SAGET, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- Nicolas SEPTE, procureur de la République
- Sylvie FERRARA, médecin conseiller technique du Recteur – Académie de Corse
- Valériane GRISONI, directrice adjointe à la prévention et la promotion de la santé – Collectivité de Corse

## Acte 2

### 14h15 - 16h15 - Ateliers collaboratifs sur « Les violences intrafamiliales » – sur inscription en fonction des places disponibles

Deux ateliers réuniront les structures, les associations et les acteurs institutionnels afin de constituer une cartographie des ressources du territoire et d'élaborer le parcours des victimes de violences intrafamiliales.

La finalité de ces ateliers est d'éclairer les institutions sur la mise en œuvre des politiques publiques sur l'île.

Dans la Grèce antique, agora signifie « assemblée » et désigne un lieu de rassemblement des citoyens, le centre de la vie sociale de la cité, une place ouverte où discuter, échanger des informations, se rencontrer...

Du 4 octobre au 15 octobre 2022, à Ajaccio, puis à Bastia, Calvi, Corte et Porto-Vecchio se tenait la première Agora de la santé en Corse. L'ARS Corse, avec l'appui de tous ses partenaires, a souhaité que cette Agora de la santé ouvre un espace de parole et de réflexion et dessine de nouvelles perspectives aux institutionnels, aux chercheurs et aux acteurs de terrain pour prévenir et combattre les violences plurielles mais aussi adapter les organisations et les pratiques professionnelles en Corse. Les participants à ces colloques, conférences et animations, tout au long de ces journées de travail, ont manifesté leur volonté de poursuivre leur réflexion et de continuer à élargir les pistes ouvertes par l'Agora.

Un an plus tard, l'ARS Corse publie les **Actes de l'Agora de la santé** et invite ses partenaires, les acteurs de la santé, de la justice, de l'éducation, de la protection et de la sécurité, du social, des communautés éducatives et de la société civile, à une journée en deux temps pour réfléchir sur les actions et les dispositifs de lutte contre les violences et les maltraitements.

**L'ARS Corse tient à remercier ses partenaires, tout particulièrement les experts nationaux et locaux qui ont participé à l'Agora et tous les auteurs des contributions des Actes de l'Agora « Violences et santé en Corse » ainsi que les éditions Albiana.**

On retrouvera dans cet ouvrage – Violences et santé en Corse – l'essentiel des contributions des experts nationaux et régionaux ; des synthèses des ateliers qui ont animé le colloque régional d'Ajaccio, les 4, 5 et 6 octobre 2022 et un compte rendu de la conférence-débat du 12 octobre 2022 à l'université de Corse.

Toutes les interventions lors de cette première Agora n'ont pu être retranscrites et publiées dans cet ouvrage, certaines seront mises en ligne ultérieurement à la disposition du public.

**L'ARS remercie également Mme Michèle Créoff, Mme Marie Peretti-Ndiaye pour leur intervention au programme de cette journée.**

***Michèle Créoff** est juriste, inspectrice des Affaires sanitaires et sociales. Elle débute sa carrière comme inspectrice à l'ASE de Seine Saint-Denis. Puis elle coordonne l'action interministérielle sur la maltraitance à enfants au ministère des Affaires sociales. Elle est nommée directrice générale adjointe en charge des politiques enfance et famille du Val-de Marne. Elle préside ensuite le conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) de 2016 à 2023.*

*En retraite depuis cette date, elle crée avec la faculté de droit d'Assas, le premier Master de droit de la protection de l'enfance dans le cadre de l'institut de psychoéducation de l'Union pour l'enfance. Elle assure également au sein de cet institut la formation au référentiel national d'évaluation des situations de danger produit par la Haute Autorité de santé.*



## UNE PREMIÈRE AGORA CONTRE LES VIOLENCES

### Marie-Hélène Lecenne

Directrice générale de l'ARS Corse

L'Agora a mis en lumière la récente capacité insulaire à faire du système de santé un partenaire de la première prise en charge, celle qui succède à la première et courageuse prise de parole de la victime.

L'île ne dispose que depuis 2022 d'une Unité médico-judiciaire, d'une Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger, d'un Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Leur organisation reste à construire pour s'inscrire dans la durée.

L'Agora a porté l'interrogation en Corse sur des phénomènes de violence tus, niés ou révélés récemment. La thématique de la prostitution des mineurs et des jeunes adultes en est doublement emblématique : le phénomène est peu étudié sur le territoire et la violence subie par les personnes prostituées encore moins.

Il en va de même du harcèlement scolaire dont le développement est accentué par les réseaux sociaux, même si ce sujet est pris en charge par différents plans de lutte au sein de l'Éducation nationale.

La maltraitance est désormais inscrite dans le code de la santé publique ainsi que dans le code de l'action sociale et des familles. Des travaux au niveau national ont permis de créer des outils qui donnent à la récente définition de la maltraitance, issue d'une démarche de consensus conduite par la Haute Autorité de santé, matière à déployer de nouvelles procédures et organisations favorisant la détection et le traitement, en particulier à l'attention des adultes accompagnés à domicile.

Dans ce même registre, la maltraitance, dont le système de santé est directement producteur, a justifié un focus, d'autant que la question fait l'objet de mesures spécifiques déjà anciennes. Sa résurgence, avec le scandale Orpea, a conduit les pouvoirs publics à mobiliser à nouveau les

acteurs et les professionnels dans des démarches préventives.

De ce point de vue, le colloque régional à Ajaccio a ouvert une réflexion sur les enjeux, les définitions et les pratiques. L'Agora a mobilisé l'agence régionale de santé et ses partenaires permettant ainsi d'appréhender les violences sous ses différentes formes et enjeux.

Puis l'Agora a fait étape à Bastia pour une journée consacrée au champ de la santé mentale, où experts et professionnels ont partagé leurs connaissances et les modalités de prise en charge des psychotraumatismes mais se sont aussi interrogés sur les risques de maltraitance que l'hospitalisation psychiatrique sous contrainte peut avoir à connaître et à prévenir.

À Calvi, une conférence sur les addictions, au centre des préoccupations des élus en Corse, a permis de mener des échanges avec la population.

À Corte, l'université de Corse a accueilli une table ronde sur les violences sexistes sexuelles dans l'enseignement supérieur.

À Porto-Vecchio, le public a pu débattre et participer à des animations sur la violence dans le monde du sport.

Le Plan régional de santé 2023-2028 inscrit la lutte contre ces violences plurielles comme une priorité dans sa stratégie régionale de santé.

Pour l'Agence régionale de santé, l'Agora a enfin donné à voir la manière dont elle est mobilisée pour faire vivre la démocratie sanitaire et favoriser la reconnaissance des usagers du système de santé dans leur parole, dans leur compétence expérimentielle et dans leur rôle.

L'Agora a pu montrer que la mise en réseau des acteurs du judiciaire, du social et du sanitaire est une condition indispensable à la lutte contre ces violences afin d'éviter le morcellement des programmes et des politiques publiques de nos institutions.

## ACTIONS ET MESURES PRIORITAIRES DEPUIS L'AGORA

Depuis le 25 novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes est érigée en Grande cause du quinquennat. L'élimination des violences faites aux femmes s'est ainsi inscrite dans un programme d'actions nationales. L'ensemble des mesures déployées depuis cette date vient confirmer cet engagement de l'État et de l'ensemble des réseaux professionnels engagés sur le terrain aux côtés des associations pour protéger et accompagner les victimes et les témoins.

Plus récemment, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le nouveau Plan 2023-2027, présenté par la Première ministre définit de nouvelles mesures de lutte contre les violences faites aux enfants.

**L'Agence régionale de santé Corse a pris la mesure de l'importance de la violence comme déterminant de santé et a pleinement conscience du rôle des acteurs de santé dans l'accompagnement des victimes aux cotés des professionnels du social et du secteur associatif.**

Le PRS 2023- 2028 (Projet régional de santé) contribue à ce que le système de santé soit un levier de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Plusieurs volets sont particulièrement impliqués, notamment dans la thématique de la santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant pour lequel les établissements de santé de Bastia et d'Ajaccio ont été confortés en médecine légale dans leur place de recours hospitalier pour les personnes victimes de violences.

- l'Unité médico-judiciaire (UMJ) et une consultation visant à accueillir les femmes victimes de violences à Bastia
- l'Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) et l'Équipe de pédiatrie régionale de référence pour les enfants en danger (L'EPPRED) à Ajaccio

Des antennes complèteront cette offre sur l'ensemble du territoire.

Un protocole de prise en charge des enfants témoins de féminicide a été validé en Corse-du-Sud et sera proposé prochainement en Haute-Corse. il vise à organiser les interventions et préciser les obligations de différents acteurs, travaillant en partenariat étroit pour permettre, dans l'urgence, la prise en charge en milieu hospitalier spécialisé de l'enfant présent lors de féminicide.

Le réseau périnatalité Paca Corse Monaco dans le cadre du renouvellement de son contrat pluriannuel d'objectif en 2023 inscrit un axe sur la prévention et la prise en charge des violences.

En santé mentale, le projet territorial de santé contribue à accroître l'accès aux compétences pour le repérage et la prise en charge du psycho-traumatisme en lien avec le centre national de référence du psycho-traumatisme de Nice.

## Les volets qualité et sécurité sont également concernés dans le PRS :

1. Améliorer et diffuser le système de déclaration des plaintes des usagers
2. Mettre en place l'instance de gestion des signalements de faits de maltraitance en lien avec les partenaires institutionnels concernés
3. Déployer des contrôles visant la prévention de la maltraitance et diffuser les bonnes pratiques observées dans les Établissements de santé (ES) et les Établissements et services médico-sociaux (ESMS)
4. Déployer et accompagner la nouvelle démarche d'évaluation des ESMS avec la structure régionale d'appui, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de la Haute Autorité de santé (HAS)
5. Déployer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en matière de maltraitance

Sur le volet prévention, le développement des interventions à travers le programme « 1000 premiers jours », et plus globalement les programmes d'actions visant au développement des CPS - Compétences psycho-sociales vient aider à apporter une capacité à agir tant chez l'enfant que chez l'adulte.

L'action de l'Agence régionale de santé en Corse passe aussi par **le déploiement et le financement de projets et d'actions par le biais d'appels à projets** dont certains ont favorisé l'émergence d'offre de proximité et la mobilisation d'une diversité d'acteurs. Elle a, entre autre, soutenu en 2022, dans le cadre du Contrat local de santé de L'Alta Rocca, la création de l'association Women Safe & Children Corsica, installée à Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, qui étend à présent son travail en milieu rural. Elle vient en appui des associations qui accueillent des femmes victimes de violences conjugales comme l'Accueil de Jour de la FALEP « Casa Donna », à Ajaccio. L'agence soutient également des dispositifs comme le CPCA, destiné à prendre en charge les auteurs de violences porté par la CORSAVEM, installé à Corte. Elle apporte des contributions financières à plusieurs actions d'associations comme le CIDFF-2A, connu pour la gestion de l'Espace de Rencontre « Asserinà » et son travail de sensibilisation à l'égalité garçons-filles et la prévention des comportements violents au sein du couple ; l'association Femmes Solidaires qui organise un accueil, des groupes de parole, des entretiens de soutien personnalisé et des permanences d'assistance sociale pour les femmes victimes de violences... Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive.

En janvier 2024, l'ARS Corse appuiera le projet « Les caravanes d'Arnaud Gallais », co-auteur de « J'étais un enfant », membre de la Ciivise, fervent militant pour faire de la lutte contre les violences sur les mineurs un véritable enjeu de société.

Dans son rapport « *Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit* », publié ce 17 novembre 2023, la Ciivise préconise parmi ses mesures, notamment la généralisation du repérage des facteurs de risque par tous les professionnels, en particulier les violences conjugales et la grossesse, l'accès aux soins spécialisés du psycho-

traumatisme aux enfants victimes de violences sexuelles au titre de la prévention primaire.

Pour une meilleure prise en charge des enfants victimes de violence, le plan interministériel 2020-2022 avait prévu de déployer des Unités d'accueil pédiatrique enfants en danger - UAPED - sur l'ensemble du territoire national. Dans le nouveau Plan 2023-2027, présenté à l'occasion de la Journée des droits de l'enfant, le 20 novembre dernier, la Première ministre a réaffirmé le souhait du gouvernement de développer les UAPED pour atteindre une unité par tribunal en 2027.

## FOCUS SUR UN DISPOSITIF POUR LES ENFANTS EN DANGER

### | L'UAPED/ L'EPRRED de Corse

La parole de l'enfant doit être recueillie par des professionnels formés, dans un lieu sécurisant, protecteur et aménagé à cet effet, dite salle Mélanie. Une évaluation médicale, psychologique, sociale et de l'environnement familial du mineur est nécessaire afin d'adapter la prise en charge aux besoins de l'enfant en matière de soins, de constat et de protection.

L'UAPED et l'EPRRED (Équipe pédiatrique régionale référente de l'enfance en danger) présentent la particularité d'être organisées pour couvrir différents points du territoire. Le site principal de l'UAPED est situé au sein du service de pédiatrie du Centre hospitalier d'Ajaccio, sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur. Elle disposera prochainement d'antennes délocalisées à Bastia, Porto-Vecchio et à terme dans d'autres villes de l'île.

### | Déroulé du parcours du mineur

Le mineur victime arrive à l'UAPED soit sur réquisition judiciaire, soit à la demande d'un médecin de ville ou d'un personnel de santé (infirmier, orthophoniste, kiné...).

La santé scolaire, l'ASE, la PMI, les établissements sociaux et médico-sociaux font eux-mêmes leurs déclarations et peuvent avoir recours aux référents de l'UAPED. Celui qui a entendu l'enfant a le devoir de faire un signalement, si nécessaire.

L'EPRRED est une équipe ressource, en direction des professionnels du territoire, une mission d'aide au repérage et au diagnostic lors des situations de suspicions de violences hors procédures judiciaires en cours. L'EPRRED peut assurer des conseils et un appui aux professionnels de santé pour toute question liée au parcours de soins d'un mineur victime de violences ou suspect de l'être. Elle réalise ou aide à la réalisation des informations préoccupantes et des signalements. Elle est en lien étroit avec les institutions impliquées dans la protection de l'enfance, et particulièrement

le médecin référent protection de l'enfance départemental et la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Les auditions et examens psychosomatiques des enfants sont si possible réalisés dans l'enceinte de l'hôpital. L'audition est enregistrée et filmée conformément à l'article 706-52 du code de procédure pénale. Pour limiter les répétitions et être en mesure d'adapter l'examen clinique aux déclarations, le médecin ou le psychologue requis aux fins d'examen peut être autorisé, par l'autorité judiciaire, à suivre l'audition en cours, sans intervention de sa part. Sa présence devra alors être signifiée au procès-verbal de l'audition. Il pourra aussi au besoin y assister dans la pièce dédiée à l'enregistrement. Les enfants seront examinés juste après l'audition, afin qu'un seul passage dans l'unité soit nécessaire.

Si un mineur est en danger immédiat (admission via les urgences), le médecin urgentiste qui a reçu l'enfant peut faire appel au pédiatre de l'unité s'il est disponible ou au pédiatre de garde. Il sera envisagé une hospitalisation en service de pédiatrie. En cas d'hospitalisation, l'enfant sera entendu dès que possible par l'équipe de l'UAPED / EPRRED.

### **Mise en œuvre opérationnelle de l'UAPED en Corse – janvier 2024**

Une convention est signée entre les différents acteurs et un comité de pilotage régional réunissant l'ARS, les représentants des deux parquets, des deux Centres hospitaliers, l'ASE (Collectivité de Corse), la Protection judiciaire de la jeunesse et les forces de sécurité intérieure (Gendarmerie, Police) sera installé en janvier. D'autres institutions seront invitées (Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Education nationale, Centres hospitaliers spécialisés, secteur associatif, ...).

Ce comité a vocation à s'assurer de la bonne montée en charge des deux structures. Le financement est intégralement assuré par le ministère de la Santé et de la Prévention. L'UAPED et l'EPRRED bénéficient d'un financement à hauteur de 700 000 euros. En 2024, des crédits supplémentaires ont été sollicités dans le cadre du protocole prise en charge des enfants lors de féminicides signé en Corse-du-Sud le 30 novembre 2023 par le procureur de la République auprès du tribunal d'Ajaccio, le directeur du CH d'Ajaccio et la directrice générale de l'ARS. Un même protocole est en cours d'élaboration pour la Haute-Corse.

### **Ouverture de l'EPRRED en avril 2024**

Cette structure de coordination régionale de l'UAPED de Corse sera en capacité de conseiller un professionnel dans l'évaluation d'une situation, dans l'accompagnement au signalement. Elle pourra développer une offre de formation.

A compter d'avril, afin de se faire connaître et reconnaître auprès des acteurs, l'EPPRED proposera dans le courant du deuxième semestre une formation relative au psycho-traumatisme en articulation avec la Communauté psychiatrique de territoire.

### | **Modalités d'accès :**

L'UAPED peut être saisie par les professionnels de santé ou par les services de police et organise des RDV avec un pédiatre de l'UAPED et / ou un autre professionnel de santé :

### **Les sites des UAPED en Corse :**

- **Centre hospitalier d'Ajaccio –**  
[UAPEDCORSE@ch-ajaccio.fr](mailto:UAPEDCORSE@ch-ajaccio.fr) - Mme le Dr Edeline COINDE service de pédiatrie, ligne directe : 04 95 59 10 30 - standard : 04 95 29 90 90
- **Centre de Bastia -** [UAPEDCORSE@ch-ajaccio.fr](mailto:UAPEDCORSE@ch-ajaccio.fr) service de pédiatrie  
ligne directe : 04 95 59 10 30 - standard : 04 95 59 11 11
- **Antenne de Porto-Vecchio, clinique de l'Ospedale** - ouverture mars 2024.



## FOCUS SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS ET DES JEUNES MAJEURS EN CORSE

*« En Corse, la prostitution constitue un phénomène à la fois familier et tabou, d'autant plus invisible qu'il implique des femmes identifiées comme Corses. Si de récents événements ont conduit à mettre en lumière les violences faites aux femmes dans l'île, la prostitution est restée dans l'angle mort de ces mobilisations »,*

**Marie Peretti-Ndiaye, docteure en sociologie**

Début 2022, l'Agence régionale de santé a confié à la sociologue Marie Peretti-Ndiaye - bureau d'études et de conseils en pratiques et analyses sociales, COPAS, la réalisation d'une étude en deux volets pour appréhender le phénomène social de la prostitution des mineurs en Corse.

Cette étude a notamment permis, à l'initiative de la DRDFE, d'organiser des journées de sensibilisation et de formation dans les micro-territoires afin de mobiliser les acteurs de la santé, de la justice, de la protection, du social et secteur associatif sur le repérage, l'accompagnement et à la prise en charge de ces mineurs.

La synthèse du second volet est présentée par l'auteure à l'occasion de cette journée : l'Agora en Actes.

Cette étude, originale sur bien des plans, s'achève... Elle sera communiquée dans son intégralité en janvier 2024.

*Docteure en sociologie (École des hautes études en sciences sociales), **Marie Peretti-Ndiaye** est co-directrice de la collection *Singulières migrations* aux Presses universitaires de Vincennes et membre du comité de rédaction de la revue *Société et jeunesses en difficulté (SEJED)*. Elle a publié notamment *Le racisme en Corse. Quotidienneté, exemplarité, spécificité* aux éditions Albiانا.*



---

# LA PROSTITUTION DES MINEURS ET DES JEUNES MAJEURS EN CORSE

---

## ➤ DE QUOI PARLE-T-ON ?

*« La prostitution consiste à se prêter, moyennant une rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui »<sup>1</sup>*

Le terme « prostitution » désigne un ensemble de pratiques sexuelles vénales, caractérisées par la Cour de Cassation par « le fait d'employer moyennant une rémunération son corps à la satisfaction des plaisirs du public, quelle que fût la nature des actes de lubricité accomplis ».

La loi du 13 avril 2016 vise à considérer le fait prostitutionnel dans sa globalité : personnes en situation ou en risque de prostitution, clients et proxénètes. Les articles 18 et 19 visent explicitement les mineurs ; l'article 22 énumère, parmi les attendus, « l'évolution de la situation, du repérage et de la prise en charge des mineurs et des étudiants se livrant à la prostitution ».

**En Corse, la prostitution constitue un phénomène à la fois familier et tabou**, d'autant plus invisible qu'il implique des femmes identifiées comme Corses<sup>2</sup>. Si de récents événements ont conduit à mettre en lumière les violences faites aux femmes dans l'île<sup>3</sup>, la prostitution est restée dans l'angle mort de ces mobilisations.

Dans un même temps, plusieurs professionnel·le·s insulaires en contact avec un public jeune (collégien·ne·s, lycéen·ne·s, jeunes placé·e·s, étudiant·e·s, jeunes éloignés de l'emploi et de la formation, etc.) s'inquiètent du développement de pratiques sexuelles vénales, qui ne sont pas toujours envisagées par leurs protagonistes comme relevant de la prostitution mais entrent pourtant dans la définition du processus, avec de mêmes conséquences pour les jeunes femmes engagées.

Ces inquiétudes se sont assez largement exprimées lors de l'Agora de la Santé qui s'est déroulée en octobre 2022 en Corse.

---

<sup>1</sup> Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 27 mars 1996, 95-82.016, publié au bulletin.

<sup>2</sup> Voir, à ce propos : M. Peretti-Ndiaye et Guy Ducretet, 2013, « Les caboulots corses. Des pratiques aux marges de la légalité », *Espaces et sociétés*, n°155 ; M. Peretti-Ndiaye et Guy Ducretet, 2013, « Les femmes d'à côté », pp. 136-146 in *Vacarme*, n°64, juill-sept.

<sup>3</sup> de Foucher, L., « #Iwas Corsica, la vague #metoo qui arrive en Corse », *Le Monde*, 4 Juillet 2020.

C'est dans ce contexte que l'**Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse** a commandité une étude en deux volets sur la prostitution des mineur-es et des jeunes majeur-es, afin de :

1/produire des connaissances pour favoriser l'action sanitaire et sociale ainsi que le travail en réseau et les coopérations autour de ces questions, d'une part, et élaborer des hypothèses de travail pour sous-tendre une démarche plus approfondie auprès des mineur-es en situation prostitutionnelle, de l'autre (volet 1) et

2/produire des connaissances sur les formes de l'activité prostitutionnelle dans l'île, avec un focus sur les violences faites aux femmes, d'une part, et éclairer les trajectoires des mineur-es et des jeunes majeur-es en situation prostitutionnelle, leurs expériences vécues, leurs besoins et leurs perspectives, de l'autre (volet 2).

#### ➤ LES DONNÉES MOBILISÉES

La prostitution constitue **un phénomène inévitablement masqué** du fait du caractère illégal (relativement récent) du recours à l'achat d'actes sexuels mais aussi de la stigmatisation (historiquement ancrée) dont font l'objet les prostitué-es. Pour qualifier et caractériser le phénomène en Corse, nous nous appuyons sur plusieurs données :

#### Données secondaires

- Analyse documentaire
- Analyse des données de la justice

#### Données primaires

- Qualitatives
  - 60 personnes interrogées dans le cadre d'entretiens individuels
  - 130 personnes mobilisées dans le cadre d'entretiens collectifs et de groupes de travail
  - Observations ethnographiques et repérage sur les réseaux sociaux
- Quantitatives
  - Questionnaire destiné aux professionnel·les (126 répondant·es)
  - Questionnaire destiné aux étudiant·es (82 répondant·es)

## ➤ LA PROSTITUTION EN CORSE, UN PHÉNOMÈNE PLURIEL

Le terme « prostitution » caractérise des pratiques économique-sexuelles diversifiées qui peuvent être distinguées :

- En fonction des **lieux d'appariement entre l'offre et la demande**
  - Il existe, en Corse, une prostitution sur Internet – qui engage des hommes et des femmes d'âges différents, y compris des très jeunes ; une prostitution dans certains bars de nuit, qui engage principalement des femmes étrangères ou, *a minima*, originaires d'autres régions françaises ; et une prostitution « de voisinage » qui engage ponctuellement des femmes en situation de précarité et/ou d'addiction.
- En fonction de l'**âge** des personnes impliquées et du cadre légal prévalant
  - Prostitution des mineur-es, relevant de la protection de l'enfance, et des majeur-es.
- En fonction du **genre** et de l'**orientation sexuelle**
- En fonction de la mobilité des personnes prostituées et de la **durée de leur présence sur le territoire**
  - L'analyse des offres prostitutionnelles sur les réseaux sociaux permet d'opposer des prostitué-es présent-es durant de courtes durées dans l'île et proposant leurs services, quelques semaines plus tard, dans d'autres régions et d'autres, présent-es de manière plus durable.
- En fonction du **degré de consentement** des personnes concernées
  - Contraintes exercées sur les prostitué-es,
  - Emprise d'un ou plusieurs proxénètes
  - Consentement de personnes en situation de vulnérabilité (handicap, notamment).
  - À noter, à ce propos : les situations identifiées dans l'île s'inscrivent dans un continuum entre des formes de contraintes sinon légères, du moins faiblement identifiées et d'autres, caractérisées par l'absence de consentement éclairé.

### LES MAJEUR-ES EN SITUATION PROSTITUTIONNELLE

**32 situations de majeur-es en situation prostitutionnelle** ont été identifiées par les professionnel·les ayant répondu au questionnaire diffusé en 2023.

Ces personnes ont entre 22 et 57 ans (âge moyen : 37,3 ans).

Les jeunes majeur-es identifié-es (5 situations) sont soit des étudiant-es (3 situations dont une étudiante non boursière et ne bénéficiant d'aucune aide financière de la part de sa famille, une étudiante étrangère et un étudiant « sans problématique notable », à savoir sans « lien avec la justice et [sans] histoire migratoire particulière »), soit des jeunes femmes en situation de précarité (monoparentalité et chômage) et/ou d'addiction (héroïne et cocaïne).

## Près de 80% de ces personnes sont des femmes.

3 hommes et 4 personnes transgenres ont également été repéré-es. Plusieurs données collectées témoignent d'une prostitution transgenre « professionnelle » dans l'île, à savoir d'une activité prostitutionnelle régulière et relativement organisée dont les personnes tirent l'essentiel de leurs ressources.

**Environ 70% des personnes repérées sont en situation de précarité.** Cette précarité a des implications en matière de conditions de logement (femmes sans domicile stable, voire sans-abris).

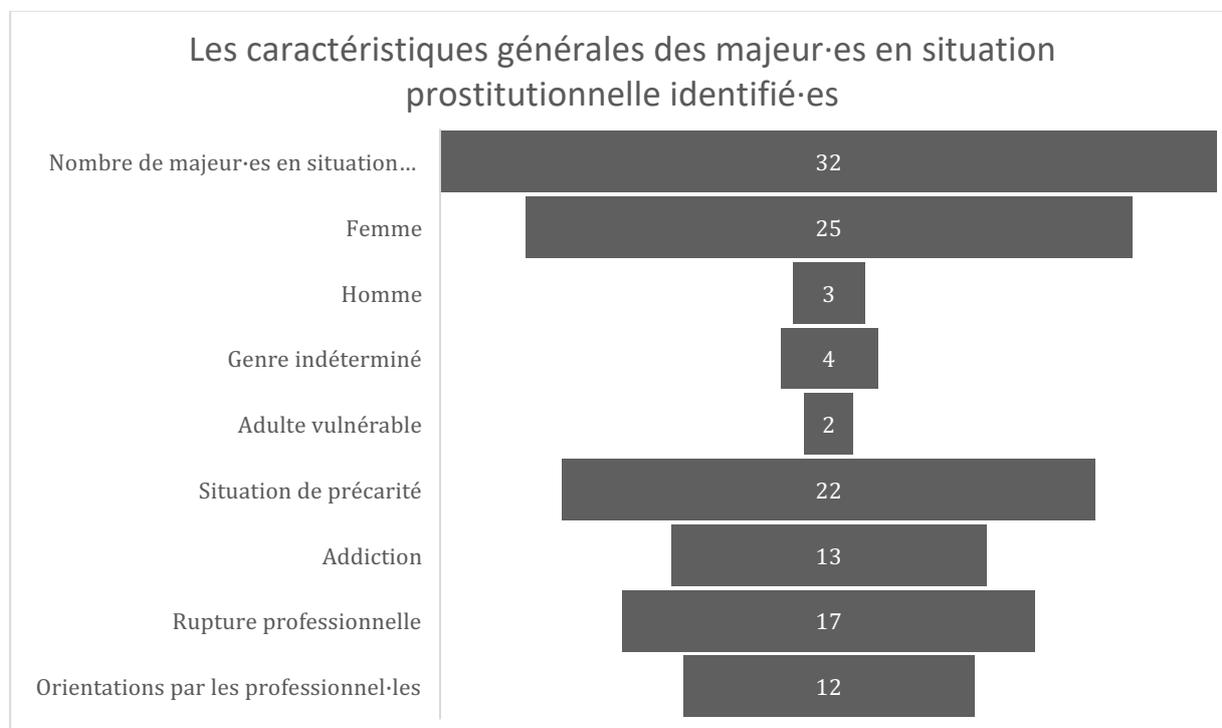
Elle peut être liée à une **situation de rupture professionnelle (53% des situations repérées)**, au statut administratif des personnes (personnes sans titre de séjour ou en rupture administrative) ou encore faire suite à une rupture conjugale (femmes victimes de violence, femmes venant de se séparer).

**40% des personnes identifiées ont des addictions** identifiées par les répondant-es. Des addictions à la cocaïne, à l'héroïne, au cannabis et à l'alcool sont évoquées, de même qu'une addiction « au sexe ».

Où résident ces personnes ? Les villes citées par les répondant-es – Ghisonaccia, Ile-Rousse, Ajaccio, Corbara, Porto-Vecchio, Bastia, Aléria, Ponte-Leccia et Corte - témoignent du fait que **le phénomène prostitutionnel est présent sur la majeure partie voire l'ensemble des micro-territoires de l'île.**

Les réponses apportées au questionnaire permettent également d'appréhender, sans toutefois pouvoir les quantifier, **des origines diversifiées** des prostitué-es : Corse, Continent, Afrique (du Nord et de l'Ouest), Europe (du Sud et de l'Est) et Amérique du Sud sont évoqués.

Enfin, **seules 37% des personnes en situation prostitutionnelle repérées ont été orientées** (vers des professionnel·les de la police et de la justice, de la santé et de l'accompagnement social ou vers des solutions de logement, principalement).



Soulignons, pour finir, que **les chiffres recueillis restent largement en-deçà de ceux offerts par le repérage fait sur une journée donnée sur un seul site internet**, ce qui témoigne de difficultés persistantes dans le repérage (et la quantification) des situations prostitutionnelles en Corse.

## LES OFFRES IDENTIFIÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : L'EXEMPLE DE SEXEMODEL

L'étude réalisée le 3 juillet, soit en période estivale, sur le site Sexemodel a permis d'identifier 66 profils vérifiés, avec photographie et commentaires (16 en Corse-du-Sud et 50 en Haute-Corse) sur le site Sexemodel (<https://www.sexemodel.com>). 51 personnes s'étaient connectées dans les dernières 48h sur le site internet et la totalité dans les sept derniers jours, ce qui démontre une utilisation fréquente de l'outil.

**75% des prostitué-es sont des femmes et près de 25% des transgenres.** Près d'un tiers des prostitué-es (31%) est âgé de 25 ans ou moins. La **moyenne d'âge** déclarée des « escort-es » officiant sur ce site est de **27 ans**. Enfin, les personnes originaires d'Amérique du Sud représentent plus de la moitié de l'échantillon.

## LES MINEUR-ES EN SITUATION PROSTITUTIONNELLE

**16 situations de mineur-es, de 13 à 17 ans, en situation de prostitution ont été identifiées en Corse<sup>4</sup>** et, plus spécifiquement, à Bastia, San Nicolao, Santa Lucia, Ajaccio, Corte, Porto-Vecchio.

Parmi ces 16 situations, on recense : 16 femmes, 7 personnes suivies par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), 7 personnes placées, 4 personnes ayant une ou des addictions connues (tabac, cannabis et cocaïne essentiellement) et 10 personnes en situation de rupture scolaire.

À noter, ces situations ont été identifiées au cours des 5 dernières années par les professionnel·les interrogé·es.

**À titre de comparaison**, sur le département des **Alpes-Maritimes** (1,081 million d'habitant-es en 2019) sont recensé-es 27 mineur-es en situation de prostitution (24 filles et 3 garçons). 74% font l'objet d'une mesure judiciaire de protection, 63% d'entre elles et eux sont déscolarisé-es, 45% ont connu des dysfonctionnements familiaux et 24% des violences sexuelles<sup>5</sup>. 14 situations sont identifiées avec « certitudes », 16 des situations identifiées selon des « signaux forts », 6 avec des « signaux faibles ».

En **Île-de-France**, les mineurs victimes d'exploitation sexuelle sont principalement 1/des jeunes filles nigérianes originaires de zones rurales (majoritairement de la région d'Edo) et/ou issues de familles d'agriculteurs ou de vendeurs maraichers ; 2/ des jeunes filles françaises de tous les milieux sociaux (avec, toutefois, une prévalence des milieux sociaux défavorisés) ayant des antécédents de maltraitements, de violences physiques, sexuelles et émotionnelles et/ou de carences éducatives vécues dans l'enfance ou au début de l'adolescence et, enfin, 3/ des Mineurs Non Accompagnés (MNA), avec une prévalence des garçons qui rend le phénomène spécifiquement tabou et peu identifiable.<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Un descriptif détaillé des situations est présenté en annexe.

<sup>5</sup> ALC, Diagnostic maralpin de l'exploitation sexuelle des mineur(e)s aux fins de prostitution, 2023.

<sup>6</sup> ECPAT, L'exploitation sexuelle des mineurs en Ile-de-France. Clés de compréhension à destination des acteurs de terrain. Système d'exploitation. Profils des jeunes victimes et vulnérabilités. Difficultés de l'accompagnement, [https://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2023/06/Recherche-IdF\\_web.pdf](https://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2023/06/Recherche-IdF_web.pdf)

## FOCUS SUR LA MINORITÉ DANS LES PARCOURS DE PROSTITUTION

Plusieurs études sur les parcours prostitutionnels témoignent d'une part non négligeable de **premiers passages à l'acte prostitutionnels lors de la minorité** (de l'ordre de 10% pour les 250 prostitué·es interrogé·es dans le cadre de l'étude ProSanté<sup>7</sup>).

**Cette prostitution peut revêtir de multiples formes** – relation avec un homme plus âgé pourvoyeur de biens de consommation convoités, relation « par plans », sur les réseaux sociaux ou encore relations consenties en échanges de biens de faible valeur dans l'enceinte de l'établissement scolaire, etc. - elle n'en présente pas moins des enjeux communs en matière de protection de l'enfance et interroge quant aux motivations des clients.

Si la prostitution juvénile est un sujet « diffus et polymorphe »<sup>8</sup>, l'étude des **profils des mineur·es** prostitué·es permet toutefois d'identifier des déterminants récurrents<sup>9</sup> :

Le genre, en premier lieu

○ Surreprésentation des jeunes filles,

L'environnement familial

○ Dysfonctionnel et, souvent, précaire,

La fréquence des fugues

• « Le sans-abrisme est un point d'entrée avéré dans la prostitution, qui dans le cas des jeunes et des enfants est souvent la conséquence d'une fugue. La fugue peut être [...] un moyen de rompre avec une vie de famille insupportable dans le but de prendre un nouveau départ » (Ruhama, The Next Step Initiative, 2005).

○ Soulignons, à ce propos, que 248 fugues de mineur·es ont été signalées à Ajaccio en 2022.

Le décrochage scolaire

Des expériences passées des violences et/ou des négligences et une entrée précoce et stigmatisée dans la sexualité.

<sup>7</sup> Lot F, Cirbeau C, Fender L, Hajman E, Larsen C, La Ruche G et Semaille C, Etude ProSanté. Etude sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales, 1er mars 2013.

<sup>8</sup> Adrienne O'Deye et Vincent Joseph, *La prostitution des mineurs à Paris : Données, acteurs et dispositifs*, Rapport final, Convention Anthropos-Ministère de la justice, 2006.

<sup>9</sup> Bénédicte Lavaud-Legendre, Cécile Plessard, Gillonne Desquesnes, Nadine Proia-Lelouey, Gaëlle Encrenaz, Gautier Debruyne, *Prostitution de mineures : Définition et analyses pluridisciplinaires des Plans et des parcours de vie*, Rapport de recherche pour l'Observatoire de la protection de l'enfance (ONPE), 2023.

## LES FACTEURS QUI PEUVENT CONDUIRE À LA PROSTITUTION

Plusieurs **facteurs** peuvent expliquer les parcours prostitutionnels :

- La pauvreté
- La vulnérabilité
  - Troubles psychiques (notamment issus de traumatismes à caractère sexuel)
  - Faiblesse des qualifications professionnelle
  - Irrégularité du séjour sur le territoire
  - Pressions psychologiques ou physiques exercées par un ou plusieurs proxénètes
  - Dépendance à un ou plusieurs psychotrope(s)

Ces facteurs de vulnérabilité ne sont pas toujours déterminants mais ils sont susceptibles de jouer un rôle crucial lors des bifurcations biographiques, à savoir lors des moments de crise qui ponctuent les trajectoires et sont marqués par l'imprévisibilité des options qui s'offrent aux individus.

L'influence très concrète des **pairs**, des personnes pouvant exercer une emprise sur les personnes fragiles (proxénètes, particulièrement, mais aussi clients-initiateurs) ainsi que des normes sociales en vigueur (particulièrement de ce qui « autorise, justifie ou excuse »<sup>10</sup> la prostitution aux yeux des jeunes) doit également être soulignée.

**Internet** peut jouer un rôle facilitateur à cet égard, particulièrement avec la moindre stigmatisation, voire la valorisation des « escort-es ».

### ➤ LE RECOURS À LA PROSTITUTION

Bien que répréhensible<sup>11</sup>, le recours à l'achat d'actes sexuels constitue **une infraction peu constatée**. C'est le cas sur l'ensemble du territoire national (moins de 2000 mis en cause à ce titre en 2018) avec toutefois des pratiques très contrastées d'un département à l'autre (près de la moitié des mis en cause sont Parisiens). En Corse du Sud, au cours des trois dernières années, une (seule) affaire concernant le recours à la prostitution a fait l'objet d'une saisine et a finalement été classée.

Si les faits « avérés » par la justice concernant le recours à l'achat d'actes sexuels ne donnent que peu d'information sur l'ampleur du phénomène, les profils et les motivations des clients, les récits recueillis en Corse témoignent de la récurrence des **pratiques à caractère expérientiel, ancrées dans des formes de socialisation masculine et sous-tendues par des normes sociales**, d'une part, et de recours à l'achat d'actes sexuels de la part de personnes isolées affectivement et sexuellement, de l'autre.

**175 commentaires** déposés par les clients (62 Corse du Sud + 113 Haute-Corse) ont été analysés sur un site internet. Cette analyse lexicale témoigne de la récurrence de deux thématiques dans ces commentaires : celle de l'apparence physique des femmes et de sa concordance avec les photographies présentées (« belle », « jolie », etc.), d'une part, et celle de l'expérience relationnelle et sexuelle (« moment », « plaisir », etc.), de l'autre.

---

<sup>10</sup> Canarelli, P. & Deschamps, C. (2008). La fabrique de la passe. Sociétés, 99, 47-60.

<sup>11</sup> Comme mentionné ci-avant, le recours aux services d'une personne majeure « qui se prostitue est une contravention qui est punie d'une amende de 1500 € » ; en revanche, « la peine prévue pour le recours aux services d'un ou d'une prostitué (e) mineur (e) est de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende » et « si le mineur a moins de 15 ans, les peines peuvent être portées à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende » (<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F2532#:~:text=Le%20fait%20de%20recourir%20aux,une%20amende%20de%201500%20€>)

## COMMENT DEVIENT-ON « CLIENT » ?

Si, globalement, les clients apprécient les relations sexuelles avec les apparences d'une relation de séduction et déprécient les prostitué·es qui leur apparaissent froides ou indifférentes<sup>12</sup>, voire « intéressées »<sup>13</sup>, ils n'en présentent pas moins des profils et des motivations diversifiés.

**La socialisation masculine inclut des dimensions liées à l'apprentissage de la sexualité.** En Corse comme ailleurs, le premier recours à la prostitution a fréquemment lieu dans ce cadre. Et elle fait souvent suite à l'incitation du groupe de pairs.

On peut voir là, à la suite d'Emmanuelle Piechowicz, un « aspect collectif de la normalisation de l'accès à la prostitution et par extension de la construction de la virilité »<sup>14</sup>.

L'expérience de la prostitution peut, ainsi, ponctuer les parcours des hommes (à titre d'expérience adolescente, avant de se mettre « sérieusement » en couple ou après une rupture amoureuse, par exemple) et, au-delà, la vie des collectifs masculins.

**Le recours à la prostitution peut alors être envisagé comme un « rituel »**, à savoir une manière de « domestiquer » les changements (grandes étapes de la vie) par la transgression ; ce rituel symbolise, dans un même temps « le système de relations socialement sanctionnées entre groupes et individus »<sup>15</sup>, en l'état les rapports de genre :

*« Y a deux ans, un ami à ma fille devait se marier ; les garçons sont tous partis en Espagne pour l'enterrement de vie de garçon. Et attention, ce sont des jeunes de plus de trente ans qui sont tous casés. Ils sont pas partis pour voir le paysage, c'est clair, net et précis » (Militante associative, Ajaccio, août 2023).*

### ➤ EN CONCLUSION : PENSER UN PHÉNOMÈNE SOCIAL

Ce travail témoigne du fait que le commerce du sexe corse est « structuré par des inégalités de classe et des hiérarchies d'âge »<sup>16</sup> comme par des inégalités de genre. Penser ces dynamiques implique de concevoir la prostitution comme un phénomène social - qui découle et exprime des rapports sociaux -, et pas seulement au prisme des personnes impliquées.

Relativement récente, la saisie institutionnelle du phénomène de la prostitution des mineur·es apparaît, dans l'île comme ailleurs, nécessaire pour prévenir et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité. Elle gagne, selon nous, à intégrer une réflexion sur les rapports sociaux de genre, d'âge et de classe ; à être appréhendée sur les plans sociologiques autant que psychologiques ou juridiques pour déconstruire les mécanismes à l'œuvre en matière de prostitution.

Ce travail implique d'articuler des démarches de prévention, de réduction des risques et d'accompagnement des personnes en situation d'agir faible. Sur le plan sanitaire, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande ainsi d'intervenir, outre sur la prévention des IST, notamment les moins connues, sur la prise en charge des personnes victimes de violences<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> Thomas Holt & Kristie Blevins, Examining Sex Work from the Client's Perspective: Assessing Johns Using on-line Data, May 2007; Deviant Behavior, 28(4):333-354.

<sup>13</sup> « Elles n'aiment pas les hommes, elles aiment que sa poche » (A., 68 ans, Corse du Sud).

<sup>14</sup> Piechowicz, E. (2017). Prostitué·e-s et client·e-s au travers de la lunette médiatique. Le Sociographe, 59, 49-58.

<sup>15</sup> Kertzer D. I. (1992), « Rituel et symbolique politiques des sociétés occidentales, L'Homme, n°121, janvier-mars, pp. 79-89.

<sup>16</sup> Chauvin, S. & Lerch, A. (2013). III. Modes de vie et sexualité. Dans : Sébastien Chauvin éd., Sociologie de l'homosexualité (pp. 39-64). Paris: La Découverte.

<sup>17</sup> HAS, Etat de santé des personnes en situation de prostitution et des travailleurs du sexe et identification des facteurs de vulnérabilité sanitaire, janvier 2016.



**Contact presse :**

Corinne ORSONI

[corinne.orsoni@ars.sante.fr](mailto:corinne.orsoni@ars.sante.fr) - 04 95 51 99 32 / 06.75.40.54.07